

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 13 août 2018, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Benoît Couture
Gilles Gauvreau Steve Leblanc
Rémi Beauchesne

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

2018-08-125 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2018
4. Présentation des comptes
5. Adoption du 2^e projet de Règlement #501 - Modification au Règlement de zonage
6. Demande au MTMDET – Affichage Halte routière (Parc du 150^e) sur la route 161
7. Automatisation Aqueduc et Égout – Résultat des soumissions
8. Clôture garage municipal/Régie Incendie
9. Servitude – Conduite pluviale 4^e Avenue
10. Garage municipal – Mise à jour pour détection du monoxyde de carbone
11. Classique des Appalaches 2018
12. Dérogation mineure – M. Sylvain Grenier
13. Contrôle qualitatif Projet 4^e Avenue - Résultat des soumissions
14. Programme d'aide à l'Amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)-
Demande de paiement
15. Entente avec un Agent immobilier – Vente des terrains résidentiels
16. Méchoui du maire de St-Fortunat
17. Aménagement Ruisseau Morin
18. Correspondance
 - a) Réception d'un Drapeau du Canada de la part de notre député fédéral, M. Rayes;
 - b) Réception d'une réponse négative suite à la demande d'aide financière (déposée en mars 2018) au Fonds Agri-Esprit (Financement Agricole Canada) pour le projet des Jeux d'eau;

- c) Réception d'une réponse négative suite à la demande d'aide financière (déposée en décembre 2017) au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du Ministère de l'éducation pour le projet des Jeux d'eau;
 - d) Réception de l'orientation préliminaire positive de la CPTAQ en lien avec la demande pour le projet des courbes dans le 8^e rang;
 - e) Remerciement des parents de la petite Arianne Fortier.
19. Période de questions
20. Clôture de séance

2018-08-126 Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 9 juillet 2018 soit accepté, tel que rédigé.

2018-08-127 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 694,904.27 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2018-08-128 Résolution adoptant le deuxième projet de règlement #501 d'amendement au règlement de zonage

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le 2^e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement #501 amendant le règlement de zonage #453 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

2018-08-129 Demande au MTMDET – Affichage « Halte Routière » sur la route 161

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord vient d'aménager un parc situé sur la 1^{re} Avenue avec tables, gazebo et toilette, endroit qui représente un endroit idéal pour une Halte routière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire bénéficier les usagers de la route de cet endroit et leur permettant de venir faire une pause;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de procéder à un affichage (mise en place d'un panneau de signalisation dans les 2 directions) sur la route 161 afin d'informer les usagers de la présence d'une Halte routière à Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QU'une telle signalisation a déjà été présente sur la route 161 par le passé;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord demande au MTMDET s'il serait possible de procéder à l'installation de la signalisation en bordure de la route 161 afin d'indiquer la présence de notre nouvelle Halte routière.

2018-08-130 Automatisation Aqueduc et Égout – Résultat des soumissions

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 9 juillet 2018, 2 soumissions ont été déposées à la table du conseil mais n'étant pas en mesure à ce moment de nous s'assurer que les soumissions reçues étaient complètes et qu'elles répondaient adéquatement à nos besoins, celles-ci ont été analysées par un tiers (M. David Lafontaine - Techni Consultant);

CONSIDÉRANT QUE suite à son analyse des soumissions, M. David Lafontaine de Techni Consultant a rédigé une « recommandation » à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ladite recommandation mentionne ce qui suit :

- La municipalité a transmis l'invitation à 3 fournisseurs de service et 2 d'entre eux ont déposé une soumission, soit : TechService et Cancoppas Limited (l'entreprise H2O Innovation de Ham-Nord n'a quant à elle soumis aucun prix);
- Les soumissions ont été analysées et aucune erreur de calcul n'a été décelée;
- Au total, les prix soumis sont les suivants : TechService – 38,651.69\$ + tx et Cancoppas – 40,437.07\$ + tx;
- Considérant que les 2 soumissionnaires ont révisé leurs offres en tenant compte de la mise en place de la fibre optique à tous les sites;
- Considérant que seul Cancoppas a des frais importants pour le renouvellement des licences;
- Considérant que le prix le plus bas a été fourni par TechService;
- Considérant que les 2 entreprises n'ont pas prévu de refaire la programmation au réservoir d'eau potable (actuellement programmation avec fournisseur exclusif);

Nous vous recommandons d'octroyer un contrat à TechService pour la mise en place d'équipements (télémétrie) pour la lecture en temps réel des données à compiler pour les différents rapports exigés par les ministères et pour optimiser les opérations (quantifier les débordements en eaux usées, quantifier les débits de nuit en eau potable, comprendre les habitudes d'utilisation de l'eau potable, optimiser les puits en temps réel, etc.). Nous vous suggérons d'ajouter un montant de 3,000\$ pour refaire la programmation au réservoir afin d'être autonome dans la programmation des paramètres (celui-ci n'était pas inclus dans la soumission de Cancoppas non plus).

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord octroi le contrat d'automatisation à l'entreprise TechService au coût de 38,651.69\$.

2018-08-131 Clôture garage municipal/Régie Incendie

ATTENDU QUE la municipalité et la Régie Incendie Intermunicipale des 3 Monts désirent améliorer la sécurité liée à la circulation des véhicules ayant accès à la caserne incendie et au garage municipal;

ATTENDU QUE la municipalité et la Régie Incendie Intermunicipale des 3 Monts sont en accord afin de partager 50/50 les coûts liés à la mise en place d'une clôture afin de délimiter le terrain d'accès (anciennement le 250, rue principale) est les propriétaires actuels (M. Lenny St-Pierre et M. Jean-Paul Paquette);

ATTENDU la réception de la soumission de Pieux Vistech (18 pieux) au montant de 2,160\$ ainsi que la soumission de Clôtures Victo (mise en place du grillage) au montant de 2,175\$, pour un projet total de 4,335\$ + taxes, ce qui représente un investissement de 2,168\$ pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord donne son accord au projet de la mise en place d'une clôture au montant de 4,335\$ + taxes, dont les coûts seront partagés 50/50 avec la Régie Incendie Intermunicipale des 3 Monts.

2018-08-132 Servitude – Conduite pluviale 4^e Avenue

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera au remplacement de la conduite d'eau pluviale située entre le #239 et #255 de la 4^e Avenue, conduite pour laquelle aucune servitude n'a été faite par le passé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité étudie présentement les différentes options possibles en lien avec ce remplacement, c'est-à-dire de procéder au remplacement de la conduite directement à son emplacement actuel (entre les terrains privés du #239 et du #255 de la 4^e Avenue) ou encore de rediriger la conduite pluviale dans l'emprise de rue (VIA la cours du gymnase) pour aller rejoindre le réseau pluvial existant, ce qui permettrait de ne pas effectuer de travaux chez des résidents;

CONSIDÉRANT QUE si l'option retenue est celle de procéder au remplacement de la conduite directement à son emplacement actuel (entre les terrains privés du #239 et du #255 de la 4^e Avenue), il est nécessaire de procéder à l'enregistrement d'une servitude afin de bien identifier la conduite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le directeur général à faire les démarches afin d'enregistrer une servitude avec les propriétaires du #239 et #255

4^e Avenue et ce, seulement dans le cas où l'option retenue serait celle de procéder au remplacement de la conduite pluviale directement à son emplacement actuel.

2018-08-133 Garage municipal – Mise à jour pour détection du monoxyde de carbone

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité accepte l'offre de services de la compagnie « Multi Services MGM » pour la fourniture et l'installation de détecteurs NO et CO au garage municipal au coût de 4,190\$ + taxes, tel que recommandé par la CNESST.

2018-08-134 Classique des Appalaches 2018 - Autorisation du droit de passage

ATTENDU QUE l'événement *La Classique des Appalaches* a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE les circuits de la *Classique des Appalaches* traverseront 14 municipalités le 25 août 2018 ;

ATTENDU QU'un tel événement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'événement ;

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des transports (MTQ) doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;

ATTENDU QUE des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'événement efficacement et de façon sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'événement *La Classique des Appalaches* le 25 août 2018 ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'événement ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord mandate M. Mathieu Couture, directeur général, pour la coordination de l'évènement avec les divers intervenants.

2018-08-135 Demande de dérogation mineure de M. Sylvain Grenier

ATTENDU la demande de monsieur Sylvain Grenier concernant l'immeuble situé au 285, rue Principale (matricule #1585-91-1070, lot 43-20, du rang A du cadastre du Canton de Ham) et ayant pour objet de :

- Régulariser la position de la piscine qui n'est pas entièrement conforme au règlement municipal de zonage no 453 en ce qui concerne son implantation à l'intérieur du bien-fonds puisque celle-ci devrait être située à des distances de 1.5 mètre du bâtiment et à 2 mètres des limites de propriété alors que nous constatons des distances respectives de 0.27 mètre du garage et de 1.24 mètre de la limite de propriété au Sud-Ouest.

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'APPROUVER la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Grenier, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 13 août 2018.

2018-08-136 **Contrôle qualitatif en chantier -Projet de la 4^e Avenue (FEPTEU)**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la réception des demandes de proposition lundi 13 août 2018 afin d'obtenir les services professionnels de contrôle qualitatif en chantier dans le cadre du projet de remplacement de conduites et réfection de voirie sur la 4^e Avenue ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 4 propositions sur les 4 firmes invitées lors de ce processus, soient les propositions des firmes Englobe Corp, Les Services EXP Inc., Labo SM et GHD ;

ATTENDU la recommandation reçue le 13 août 2018 de Techni-Consultant Inc. ayant pour mandat de vérifier la conformité des propositions selon laquelle la plus basse soumission conforme provient de la firme Englobe Corp au coût de 10,875.49\$ taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif en chantier dans le cadre du projet de remplacement de conduites et réfection de voirie sur la 4^e Avenue à la firme Englobe Corp, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 10,875,49\$ taxes incluses.

Résultats des soumissions :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| • Englobe Corp. | 10,875.49\$ (tx incl.) |
| • Labo SM | 11,584.43\$ (tx incl.) |
| • GHD | 12,158.61\$ (tx incl.) |
| • Services EXP Inc. | 13,237.76\$ (tx incl.) |

2018-08-137 **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Demande de paiement**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20,255\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2018-08-138 **Entente avec un Agent immobilier – Vente des terrains résidentiels**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER le directeur général à signer une entente d'un an pour la municipalité avec M. David Levasseur, courtier immobilier REMAX pour le projet de vente des terrains du développement résidentiel.

2018-08-139 **Méchoui du maire de St-Fortunat**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER l'achat de 2 billets (30\$/billet) pour le Méchoui du maire de St-Fortunat qui se tiendra le samedi 22 septembre 2018 et dont les profits seront remis à la cause de la petite Arianne Fortier atteinte de fibrose kystique.

2018-08-140 **Aménagement du Ruisseau Morin**

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Germain Dubé et Mme Liette Morin (Ferme Zabé), le 13 août 2018 pour le cours d'eau nommé « Ruisseau Morin »;

CONSIDÉRANT la problématique du mauvais écoulement du ruisseau causé par l'accumulation de sédiments ;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur la partie du lot 19-D du canton de HAM, soit sur une distance d'environ 275m;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par M. Patrick Duhaîne, la personne désignée par la municipalité du Canton de Ham-Nord suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement sur le cours d'eau nommé « Ruisseau Morin »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuient la demande d'intervention faite par M. Germain Dubé et Mme Liette Morin (Ferme Zabé) et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'aménagement qui consistent à retirer les sédiments du Ruisseau Morin;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit à la charge du demandeur, soit M. Germain Dubé et Mme Liette Morin (Ferme Zabé).

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. De la réception d'un Drapeau du Canada, gracieuseté de notre député fédéral, M. Alain Rayes;
2. De la réception d'une réponse négative suite à la demande d'aide financière (déposée en mars 2018) au Fonds Agri-Esprit (Financement Agricole Canada) pour le projet des Jeux d'eau;
3. De la réception d'une réponse négative suite à la demande d'aide financière (déposée en décembre 2017) au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du Ministère de l'éducation pour le projet des Jeux d'eau;
4. De la réception de l'orientation préliminaire positive de la CPTAQ en lien avec la demande pour le projet des courbes dans le 8^e rang;
5. De la visite de la mère au bureau municipal de la petite Arianne Fortier atteinte de fibrose kystique, remerciant la municipalité pour le prêt gratuit de l'aréna pour la tenue d'une activité de financement;
6. De questions par l'assistance à la séance sur les organismes « Arterre » et « La Source » et dont la municipalité fournit au besoin un local pour la rencontre de nos citoyens bénéficiant du support de ces organismes;
7. De questions par l'assistance à la séance sur le Sentier des Cascades et la mention de la pertinence de mettre en valeur celui-ci dû à sa grande popularité.

Le maire lève l'assemblée à 20h50.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.